RAPPORT
ET
SCHÉMA DE MUTUALISATION

Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône
24 Place de l'Orme
74910 Seyssel

Sommaire

SOMMAIRE 2

INTRODUCTION 3

A- PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CC) USSES ET RHONE 3

A-1 La CC Usses et Rhône et son territoire 3

A-2 Les services et les agents 5

A-3 La gouvernance 7

B- RAPPORT SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES 9

B-1 Les liens entre la CC et les Communes 9

B-2 Un service commun : le service ADS 11

B-3 Des actions communes entreprises régulièrement 11

B-4 Les mutualisations entre Communes 13

B-5 Bilan du rapport de mutualisation 14

C- SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES 14

C-1 La genèse du schéma de mutualisation 14

C-2 Vers un service commun en matière de gestion des carrières en ressources humaines ? 15

C-3 D'autres actions à définir 17

D- POUR CONCLURE 17

D-1 Les actions entreprises suite au schéma 17

D-2 Table des sigles 18

D-3 Pour plus d'informations : 18

Introduction

Le **rapport** et le **schéma de mutualisation** sont définis par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

> « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre peut établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. **Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement** »[1].

Le **schéma de mutualisation** est obligatoire pour tout EPCI de + 20 000 habitants, donc y compris pour la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Il comprend deux étapes :

1. Rapport sur la mutualisation des services entre la CC et les Communes membres,
2. Schéma de mutualisation des services.

A- Présentation de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône

A-1 La CC Usses et Rhône et son territoire

La Communauté de Communes Usses et Rhône compte 26 communes (23 en Haute-Savoie et 3 dans l'Ain) pour une population de 20 397 habitants[2] en 2019[3] (chiffre INSEE).

La population par Commune est la suivante :

Commune	Nb d'hab.	Départ.	Commune	Nb d'hab.	Départ.
Seyssel 74	2 336	74	St-Germain-s/Rhône	556	74
Frangy	2 086	74	Challonges	541	74
Chilly	1 414	74	Franclens	536	74
Corbonod	1 270	01	Chêne-en-Semine	513	74
Anglefort	1 113	01	Chaumont	499	74
Marlioz	1 041	74	Bassy	416	74
Minzier	1 037	74	Musièges	416	74
Clarafond-Arcine	1 031	74	Usinens	408	74
Seyssel 01	1 000	01	Clermont	406	74
Éloise	895	74	Vanzy	333	74
Desingy	796	74	Chavannaz	250	74
Menthonnex-sous-Cl.	724	74	Chessenaz	217	74
Contamine-Sarzin	720	74	Droisy	156	74

La CC Usses et Rhône ne compte aucune Commune de + 3 500 habitants.

---

[1] Article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
[2] Population sans double compte (20 860 habitants en population totale).
[3] 2019 est l'année de référence mais les populations sont comptabilisées au 1er janvier 2017 par l'INSEE.

La CC Usses et Rhône abrite également dans son territoire un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Haut-Rhône Tourisme pour la gestion de l'office de tourisme et du bureau d'information touristique ainsi que les syndicats suivants :

- Syndicats scolaires : SIVU du Triolet (Chaumont, Contamine-Sarzin, Minzier), SIVOS de la Donnaz (Chessenaz, Clarafond-Arcine, Vanzy), SIVU de Montloup (Menthonnex-sous-Clermont, Crempigny-Bonneguête[4]), SIVU de l'école de Franclens (Chêne-en-Semine, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône), SIVU des écoles de Clermont et de Desingy, SIVU des écoles de Bassy, Challonges et d'Usinens,
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Bellefontaine-Semine, comprenant les Communes de Bassy, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Clermont, Droisy, Éloise, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens et Vanzy,
- Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses (SMECRU), qui gère la gestion des eaux des Usses et du Fornant, dont le siège est à Bassy. Le SMECRU est composé de la CC Usses et Rhône, CC du Pays de Cruseilles, CC Fier et Usses, CA du Grand Annecy, Syndicat des eaux de Rocaille-Bellecombe (au sein de la CC Arve et Salève).

La CC Usses et Rhône est née au 1er janvier 2017 de la fusion de 3 ex-Communautés de Communes :

- CC du Pays de Seyssel[5],
- CC de la Semine,
- CC du Val des Usses.

Elle dispose de statuts validés le 10 mars 2020 et a défini des notions relevant de l'intérêt communautaire[6].

[4] Crempigny-Bonneguête fait partie de la CC Rumilly Terre de Savoie.
[5] L'ex-CC du Pays de Seyssel avait entrepris un rapport et schéma de mutualisation en 2016, non achevé.
[6] Téléchargeable depuis le site internet : https://www.usses-et-rhone.fr/Statuts-et-Interet-communautaire.

Carte du territoire :

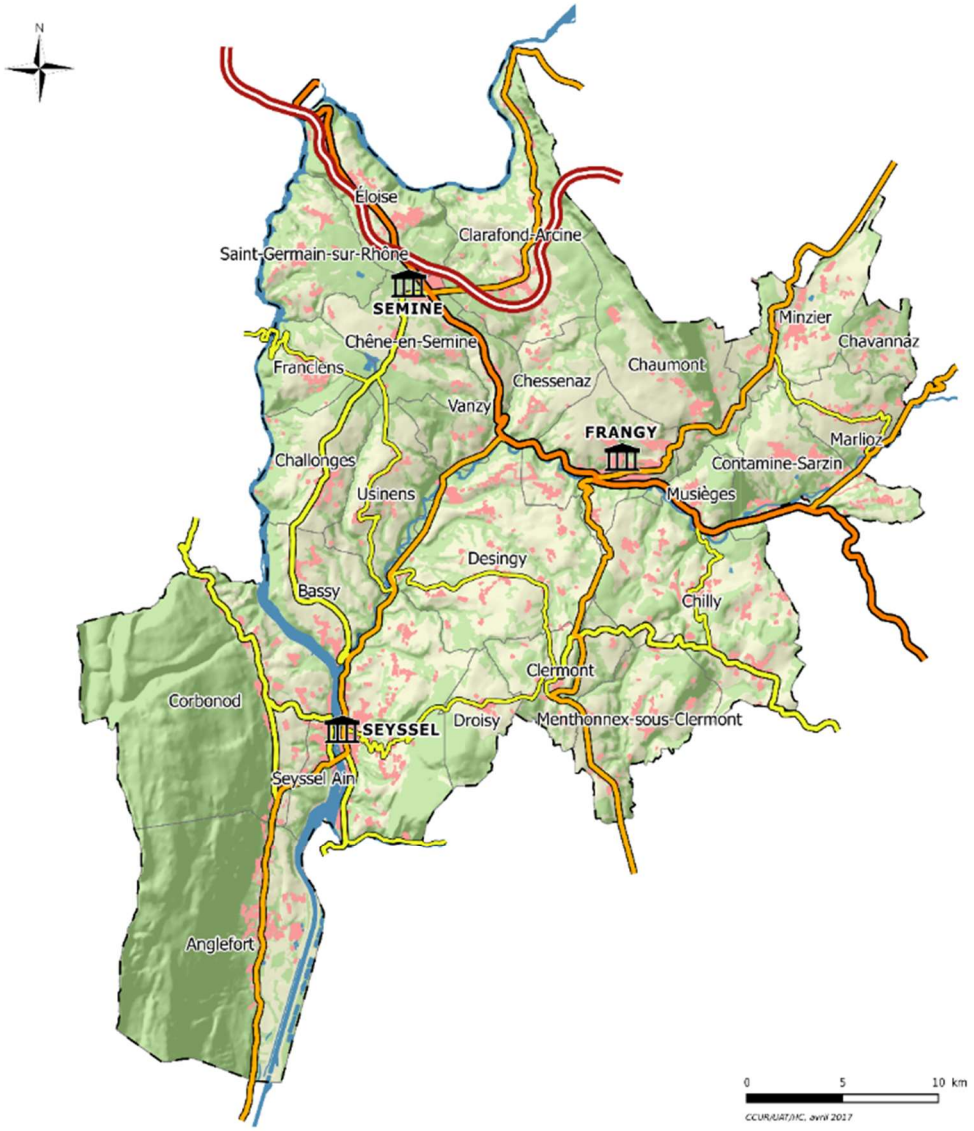

A-2 Les services et les agents

La CC Usses et Rhône compte 65 agents répartis dans 13 services :

- → Administration générale,
- → Ressources humaines,
- → Finances-comptabilité,
- → Urbanisme – Aménagement du territoire : planification (PLU, SCoT) et Application du Droit du Sol (ADS, instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme),
- → Développement économique,
- → Tourisme,
- → Mobilité-transports (transports scolaires, véloroutes),
- → Social, Enfance, Jeunesse, dont le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) et le multi-accueil de la Semine,
- → Environnement : ordures ménagères, déchetteries, actions environnementales,
- → Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC),
- → Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

- → Bâtiment – Services techniques,
- → Communication.

À noter que le service ADS est un service commun[7] lequel comporte les 26 Communes du territoire intercommunal. Le rapport avec la CC Usses et Rhône est fondé sur des conventions signées avec chaque Commune. Le service est intégralement financé par les Communes et relève d'un budget annexe de la CC Usses et Rhône. Il sera détaillé dans la partie concernée par le rapport sur la mutualisation.

Le rapport sur le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) donne des précisions sur les finances et le personnel[8].

La CC Usses et Rhône est présente sur 12 sites de travail :

- → Siège administratif (Seyssel 74) : administration générale, ressources humaines, finances-comptabilité, social, enfance, jeunesse,
- → Site administratif de Frangy : urbanisme – Aménagement du territoire, développement économique, mobilité-transports, CIAS Usses et Rhône,
- → Site administratif de la Semine : environnement, SPAC, SPANC, communication,
- → Site technique de la Semine : Bâtiment – Services techniques,
- → Multi-accueil de la Semine,
- → Déchetterie de Frangy,
- → Déchetterie de Saint-Germain-sur-Rhône,
- → Déchetterie de Seyssel 74,
- → Station d'épuration de Frangy,
- → Station d'épuration de Seyssel 74,
- → Office de tourisme de Frangy,
- → Bureau d'information touristique de Frangy.

[7] Au sens de l'article L5211-4-2 du CGCT.
[8] Les DOB sont consultables au lien suivant : https://www.usses-et-rhone.fr/6533-documents-d-orientations-budgetaires.htm.

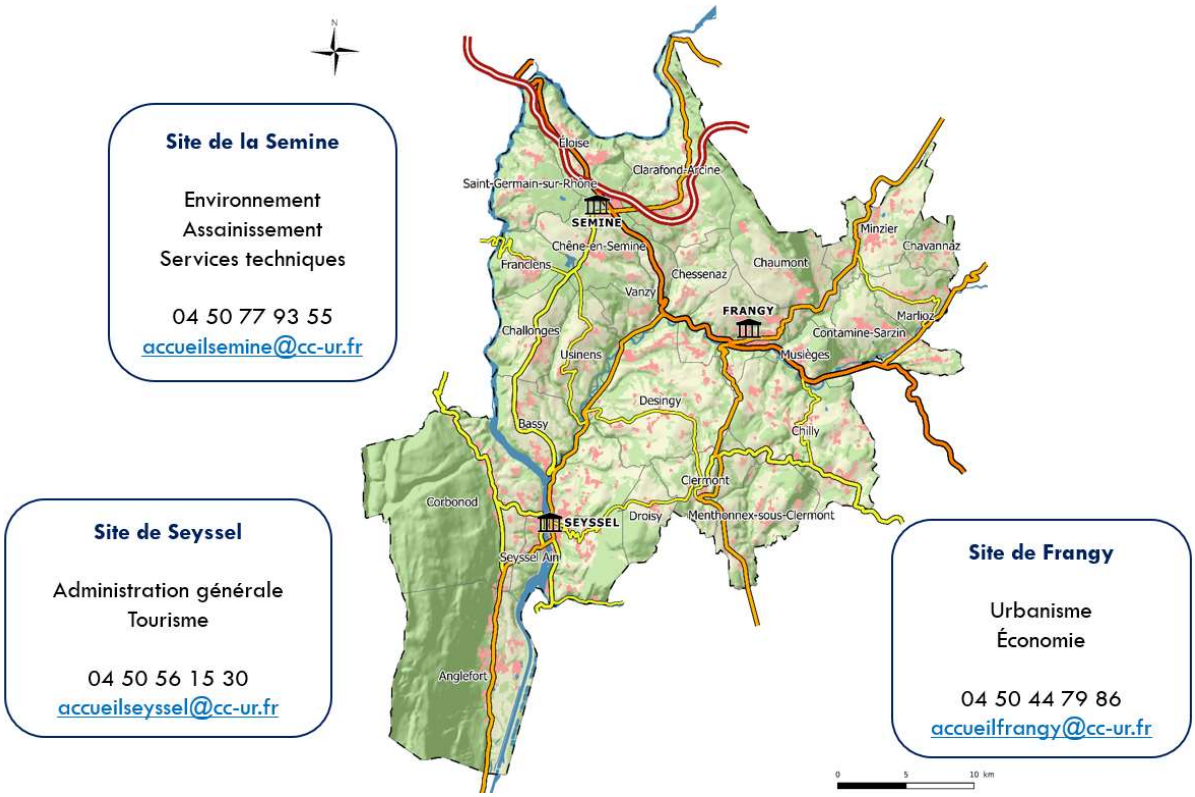

La CC Usses et Rhône édite chaque année ses rapports d'activités, dont le dernier a été validé en Conseil communautaire du 13 avril 2021[9].

A-3 La gouvernance

La gouvernance politique est assurée par un Conseil communautaire, composé de 39 délégués, qui s'appuie sur le Bureau communautaire, composé de 11 élus, dont le Président et de 10 commissions thématiques intercommunales.

Les Conseillers communautaires sont au nombre de 39. La répartition en fonction des communes est la suivante :

4 délégués	Frangy, Seyssel Haute-Savoie
2 délégués	Anglefort, Chilly, Clarafond-Arcine, Corbonod, Marlioz, Minzier, Seyssel Ain
1 délégué	Bassy, Challonges, Chaumont, Chavanaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Éloise, Franclens, Menthonnex-sous-Clermont, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens, Vanzy

[9] Ils sont consultables au lien suivant : https://www.usses-et-rhone.fr/6536-rapports-d-activites.htm.

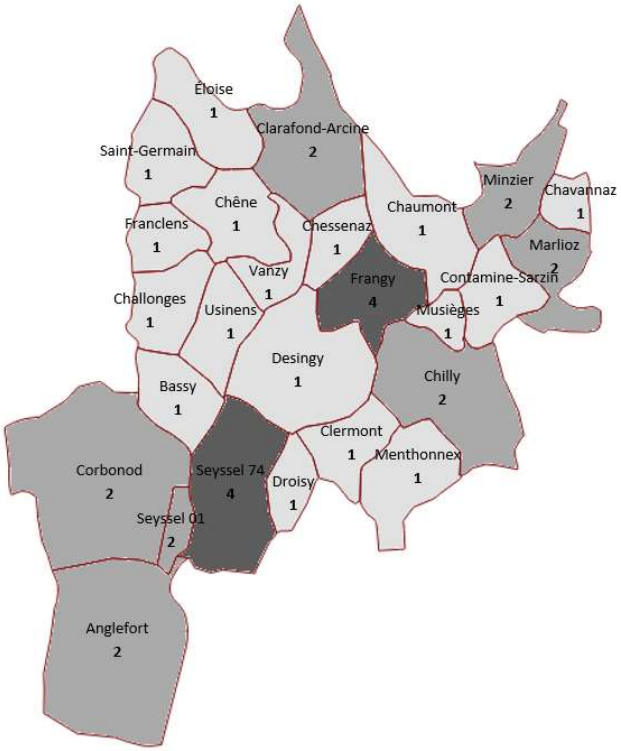

Les membres du Conseil communautaire par Commune[10] :

Anglefort :	Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE	Droisy :	Jean-Paul FORESTIER
Bassy :	Rémi PONCET	Éloise :	Didier CLERC
Challonges :	Sophie COLAS	Franclens :	Jean-Louis MAGNIN
Chaumont :	André-Gilles CHATAGNAT	Frangy :	Bernard REVILLON, David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole BRETON
Chavannaz :	Alain CAMP	Marlioz :	Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT
Chêne-en-Semine :	Paul RANNARD	Menthonnex-sous-C. :	Florence POZZO
Chessenaz :	Philippe JACQUESON	Minzier :	Jérémie COURLET, Carole ETTORI
Chilly :	Emmanuel GEORGES, Laetitia COCATRIX	Musièges :	Pascal COULLOUX
Clarafond-Arcine :	Sylvie TARAGON, Hervé BOUËDEC	Saint-Germain-sur-R. :	Alain LAMBERT
Clermont :	Christian VERMELLE	Seyssel 01 :	Michel BOTTERI, Corinne GUISEPIN
Contamine-Sarzin :	Georges CANICATTI	Seyssel 74 :	Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Carine DUVERNOIS, Gilles PILLOUX
Corbonod :	Patrick CHAPEL, Sandrine TASSET	Usinens :	François SÈVE
Desingy :	André BOUCHET	Vanzy :	Jean-Yves MÂCHARD

Le Bureau communautaire est composé de 11 élus, dont le Président et de 10 Vice-présidents.

[10] Le nom du Maire figure en premier.

La CC Usses et Rhône compte quatre instances principales de gouvernance :

- Le Conseil communautaire : 1 par mois (sauf en août),
- Le Bureau communautaire : 1 toutes les deux semaines,
- La Conférence des Maires, composée des 26 Maires : 1 par moi (sauf en août),
- Les 10 Commissions thématiques.

L'organisation administrative est régie par un Comité de direction (CODIR) qui se tient toutes les deux semaines.

B- Rapport sur la mutualisation des services

B-1 Les liens entre la CC et les Communes

La CC Usses et Rhône entretien des liens étroits avec les 26 Communes membres. Par délibération n°CC 147/2020 du 13 octobre 2020, les Conseillers communautaires ont acté le pacte de gouvernance. Présenté en Conseil communautaire le 23 juillet 2020, il n'a pas fait l'objet d'oppositions dans les Conseils municipaux, invités à rendre leur avis.

Il promeut notamment une réunion de Conférence des Maires tous les mois, l'instauration de commissions thématiques intercommunales incluant un élu par Commune, issu du Conseil municipal, au libre choix de ce dernier, un dialogue étroit avec les Communes et l'assurance de leur adhésion dans les projets portés par la CC Usses et Rhône dans leur territoire.

Le pacte de gouvernance est consultable au lien suivant : https://www.usses-et-rhone.fr/7624-pacte-de-gouvernance.htm.

La CC Usses et Rhône compte 9 commissions thématiques, portées par le Vice-président délégué :

Administration générale et ressources humaines

- Statuts, fonctionnement
- Gestion, carrières
- Formations
- Gestion des ressources humaines

Finances – comptabilité

- Suivi des budgets
- Fiscalité
- Services comptables
- Programmation budgétaire

Urbanisme Aménagement du territoire

- SCoT Usses et Rhône
- Évaluations et évolutions des doc. d'urbanisme
- Habitat – logement
- Gens du voyage

Développement économique

- Suivi des zones d'activités
- Aménagement des ZAE
- Promotion économique
- Soutien aux entreprises

Mobilités – transports

- Organisation des mobilités
- Véloroutes
- Transports scolaires
- Léman express

Environnement

- Collecte et gestion des déchets, déchetteries
- Contrat de Territoire
- PCAET
- Actions environnements

Assainissement

- Stations d'épuration
- Projets d'investissement
- Maintenance et gestion
- Mise en conformité

Communication Évènements

- Gérer les évènements
- Inaugurations
- Sites internet, intranet
- Bulletins communautaires
- Articles presse, etc.

Bâtiment – Travaux

- Suivi des travaux
- Gestion des bâtiments
- Entretien, fonctionnement, service

Social, Enfance, Jeunesse

- Suivi des multi-accueils
- Politique des centres de loisirs
- Maisons de santé
- CIAS – EHPAD

Tourisme

- *Pas de commission tourisme car compétence déléguée à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme*

L'architecture globale du fonctionnement de la CC Usses et Rhône est décrite dans le schéma ci-dessous :

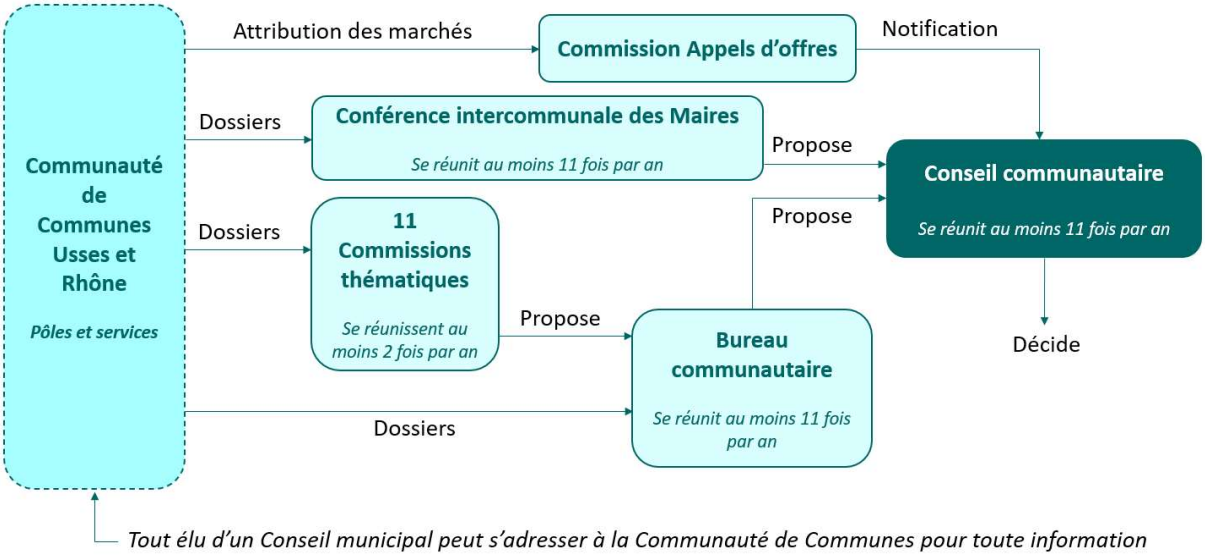

La CC Usses et Rhône dispose d'équipements entretenus mutuellement avec les Communes comme :

- → Le plateau sportif du Val des Usses à Frangy : compétence de la CC Usses et Rhône et entretenu par les services techniques de la Commune de Frangy qui refacturent à la CC Usses et Rhône par le biais d'une convention,
- → Le gymnase du Mont des Princes à Seyssel : compétence de la CC Usses et Rhône et entretenu par les services techniques de la Commune de Seyssel Haute-Savoie qui refacturent à la CC Usses et Rhône,
- → La base nautique Aqualoisirs à Seyssel Ain et Haute-Savoie : compétence de la CC Usses et Rhône et entretenue en lien avec les services techniques de la Commune de Seyssel Ain pour certaines tâches,
- → La piscine de la Semine : les services techniques de certaines Communes sont mis à contribution pour préparer chaque ouverture de saison,
- → Le site nordique de Sur Lyand : compétence de la CC Usses et Rhône, géré par l'office de tourisme Haut-Rhône Tourisme et entretenue en lien avec les services techniques de la Commune de Corbonod pour certaines tâches,
- → Les déchetteries à Frangy et à Seyssel Haute-Savoie : compétence de la CC Usses et Rhône et conventions avec les Communes pour le tassage des bennes.

B-2 Un service commun : le service ADS

Le pacte de gouvernance revient sur les services communs et préfigure le présent rapport et schéma de mutualisation. Au 1er janvier 2021, la CC Usses et Rhône compte 1 service commun : celui de l'instruction des demandes d'urbanisme : l'Application du Droit du Sol (ADS).

La compétence ADS est dévolue aux Maires, la CC Usses et Rhône n'intervient pas en la matière mais, suite au transfert de ce service de l'État aux mairies, la Communauté de Communes a mutualisé le service. Elle a, pour ce faire, repris les 3 Communes de l'Ain, déjà engagées antérieurement dans un service similaire porté par l'actuelle CC Bugey Sud et reprit progressivement les 23 communes haut-savoyardes.

Créé en 2017, ce service regroupe désormais les 26 Communes de l'intercommunalité, il compte 6 agents intervenants pour un total de 4,7 ETP. Il dispose d'un budget annexe rattaché au budget principal de la CC Usses et Rhône doté de 179 600 € au budget prévisionnel 2021, section de fonctionnement. Ce budget ne compte qu'une section de fonctionnement, les dépenses d'investissement sont supportées par la CC Usses et Rhône.

En 2020, les dépenses budgétaires s'élevaient à :

Charges générales de fonctionnement	10 345 €
Charges de personnel	142 867 €
Total des dépenses de fonctionnement	**153 212 €**

À noter que le personnel est rattaché à la CC Usses et Rhône.

En moyenne annuelle basée sur les exercices 2018, 2019 et 2020, le service a géré 1 747 dossiers, pour un équivalent PC de 970,7, correspondant, en temps d'instruction pure, à 3,30 ETP. À noter que le service fait de l'accueil aux pétitionnaires en amont de leurs procédures, à des conseils aux élus et du temps de formation et de liens avec les secrétaires de mairie.

Le service s'appuie sur des conventions signées entre la CC Usses et Rhône et chaque Commune.

B-3 Des actions communes entreprises régulièrement

La CC Usses et Rhône pilote certaines actions ponctuelles et mutualisées avec les 26 Communes, les 6 Syndicats scolaires, les 2 SIE, le SMECRU, l'EPIC Haut-Rhône Tourisme et l'EHPAD du Val des Usses.

Des actions ont été entreprises ponctuellement telles que décrites ci-après.

La réalisation d'un audit RGPD :
Suite à l'obligation du respect du RGPD, porté par la CNIL, chaque collectivité doit réaliser un audit de respect du RGPD pour tendre vers le respect de cette réglementation. Au vu des différentes propositions émanent de toute part, la CC Usses et Rhône a proposé aux Communes et Syndicat intéressés de centraliser la commande d'un audit et d'un programme d'actions pour tendre vers le RGPD, ce auprès d'une prestation unique. Cette démarche a été initiée en 2019.
Cette action a rassemblé la CC Usses et Rhône, 21 Communes, 2 SIE[11], 4 Syndicats scolaires et l'EHPAD du Val des Usses.

[11] Les 2 SIE ont fusionné pour devenir le SIE de Bellefontaine-Semine.

Après une consultation menée par la CC Usses et Rhône, le prestataire retenu a réalisé les travaux par le biais d'un devis signé avec chaque entité partie prenante. Les prix obtenus ont été négociés et attractifs, les réunions de travail et les coûts de formations ont pu être mutualisés. Chaque entité prenante a obtenu son rapport et son propre programme d'actions.

Des tarifs négociés pour le DPD :

Suite à l'audit du RGPD, il a fallu nommer un délégué à la protection des données (DPD) en 2020. Plusieurs possibilités s'offraient à la Communauté de Communes ou aux Communes et Syndicats :

- → DPD embauché en interne et mutualisé,
- → Chaque entité négocie son propre contrat avec un prestataire externe,
- → La CC Usses et Rhône centralisé la négociation pour obtenir des prix en fonction des entités intéressées.

Il s'est avéré que l'embauche d'un DPD poser des problèmes de recrutement, de formation et de gestion des absences lors de congés. Le choix s'est donc porté sur la négociation tarifaire portée par la Communauté de Communes auprès de deux prestataires spécialisés au nom de l'ensemble des entités qui potentiellement pouvaient être intéressées. Les prestataires ont fait des propositions de prix et chaque entité a pu, en fonction de ses choix, retenir une offre ou non.

La commande groupée de masques lors de la crise du covid-19 :

En avril 2020, au plus fort de la crise sanitaire et du premier confinement, il était difficile de se procurer des masques de protection. Seules les grandes commandes été prise par les fabricants qui mettaient en place leurs lignes de production. Aussi, la CC Usses et Rhône a proposé de prendre en charge une commande groupée pour son compte ainsi que celui de 22 Communes, le SIE, le SMECRU et les 6 syndicats scolaires pour 24 000 masques.

Pour ce faire, une convention été passée avec chaque entité et la Communauté de Communes a directement déduit les subventions de l'État, qu'elle a géré administrativement, aux entités participantes.

Les formations électriques pour les services techniques :

La CC Usses et Rhône mutualise des formations électriques auprès de prestataires, pour ses agents techniques ainsi que ceux des Communes intéressées. Cela permet de diminuer les coûts de formation.

Devis négocié et unique pour la refonte du site internet des Communes :

Lorsque la CC Usses et Rhône a consulté pour la réalisation de son site internet, elle a demandé que soit proposé un tarif pour la refonte du site internet des Communes qui souhaitent le faire. Aussi, certaines communes ont pu profiter d'une offre négociée pour la refonte de leur site Internet.

Vers des tarifs avantageux pour l'outil ris.net du RGD 7374 :

En 2021, le RGD des Savoie propose une modification de ses tarifs. Si les abonnements des Communes sont portés par leur EPCI de rattachement, leurs tarifs d'abonnement sont réduits, tandis que si elles souhaitent conserver une gestion propre, en direct avec le RGP, leur abonnement est plus onéreux.

De fait, la CC Usses et Rhône a centralisé ses prestations auprès de la RGD pour son compte de celui des Communes haut-savoyardes[12].

Mutualisation de la politique tarifaire et d'adhésion des CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie :

La politique des CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie favorise la mutualisation. En effet, en ce qui concerne :

[12] Les données des Communes de l'Ain sont gérées par le SIEA.

- → Le CAUE de Haute-Savoie : l'adhésion de la CC Usses et Rhône au CAUE emporte celle des Communes, la tarification reste inchangée par habitants, sans pour cela faire payer les Communes,
- → Le CAUE de l'Ain : l'adhésion de la CC Usses et Rhône au CAUE fait bénéficier à celle des Communes d'une réduction de 50 % de leur tarif par habitant.

Mutualisation de la politique d'adhésion de l'EPF de Haute-Savoie :
L'adhésion de la CC Usses et Rhône à l'EPF de Haute-Savoie emporte automatiquement celle des Communes. Il en va de même pour le service « la Foncière », porté par l'EPF.

B-4 Les mutualisations entre Communes

Les Communes membres de la CC Usses et Rhône sont engagées dans des actions ou services mutualisés, en majeure partie pour les écoles. Nous pouvons souligner notamment les services suivants :

Mutualisation/structure	Commune engagée	Actions
Bureaux administratifs	Seyssel 74	Accueil de services et du siège de la CCUR Hébergement de Haut-Rhône Tourisme
Centre de loisirs	Corbonod	Accueil du centre de loisirs en lien avec la CCUR
Centre de loisirs	Frangy	Accueil du centre de loisirs en lien avec la CCUR
Matériel – Prêt	Seyssel 74	La Commune prête sa balayeuse et autre matériel à d'autres Communes sous demande.
Matériel – Prêt	Menthonnex-sous-Clermont, Crempigny-Bonneguête[13]	Prêt de matériel technique entre les deux Communes
Matériel – Entretien terrain football	Chilly, Frangy	Elle est à Frangy, ceux qu'en ont besoin la prenne en voilà, pas de convention
Mise à disposition de personnel	Chilly, Musièges	Échange comme ça
Matériel – Désherbeur	Corbonod, Seyssel Ain	Mutualisation d'un désherbeur thermique. Convention entre les deux Communes, acquis par Corbonod. Mais peu utilisé et beaucoup de temps de travail. Travaux et réparation mutualisée. Demande du temps pour le suivi et un état d'esprit. Acquis pour l'opération « zéro pesticide ».
Personnel	Menthonnex-sous-Clermont, Crempigny-Bonneguête[14]	Mutualisation des agents techniques, par le biais d'une mise à disposition.
Salle des fêtes	Seyssel 01, Seyssel 74	Gestion et entretien d'une salle des fêtes commune
Scolaire	Chavannaz, Marlioz	Mise à disposition du groupe scolaire de Marlioz
Scolaire	Frangy, Musièges	Mise à disposition du groupe scolaire de Frangy
Scolaire	Seyssel 01, Seyssel 74	Mise à disposition du groupe scolaire de Seyssel 74

[13] Cette Commune est membre de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie.
[14] Cette Commune est membre de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie.

Scolaire	Chessenaz, Clarafond-Arcine, Vanzy	Gestion du groupe scolaire de Clarafond Gestion de la cantine Organisation du périscolaire Accueil du centre de loisirs en lien avec la CCUR
Scolaire	Bassy, Challonges, Usinens	Gestion des trois écoles Gestion des cantines Organisation du périscolaire
Scolaire	Chêne-en-Semine, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône	Gestion du groupe scolaire de Franclens Gestion de la cantine Organisation du périscolaire Accueil du centre de loisirs en lien avec la CCUR
Scolaire	Clermont, Desingy, Droisy	Gestion des deux écoles Gestion des cantines Organisation du périscolaire
Scolaire	Chaumont, Contamine-Sarzin, Minzier	Gestion du groupe scolaire du Triolet Gestion de la cantine Organisation du périscolaire Accueil du centre de loisirs en lien avec la CCUR
Scolaire	Menthonnex-sous-Clermont, Crempigny-Bonneguête[15]	

B-5 Bilan du rapport de mutualisation

Le bilan des actions mutualisées est plutôt positif. Des difficultés peuvent être régulièrement rencontré avec le service ADS, plutôt lié à un manque de personnel en matière d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Des services de la CC Usses et Rhône sont hébergés dans des locaux mis à disposition par certaines Communes. Les mutualisations entre Communes sont essentiellement orientées autour du scolaire.

Les actions qui ont été mutualisées et décrites ci avant, ont eu les résultats espérés.

C- Schéma de mutualisation des services

C-1 La genèse du schéma de mutualisation

Le Pacte de gouvernance a posé les bases du présent rapport et schéma de mutualisation, lequel a été présenté en ces termes :

[15] Cette Commune est membre de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie.

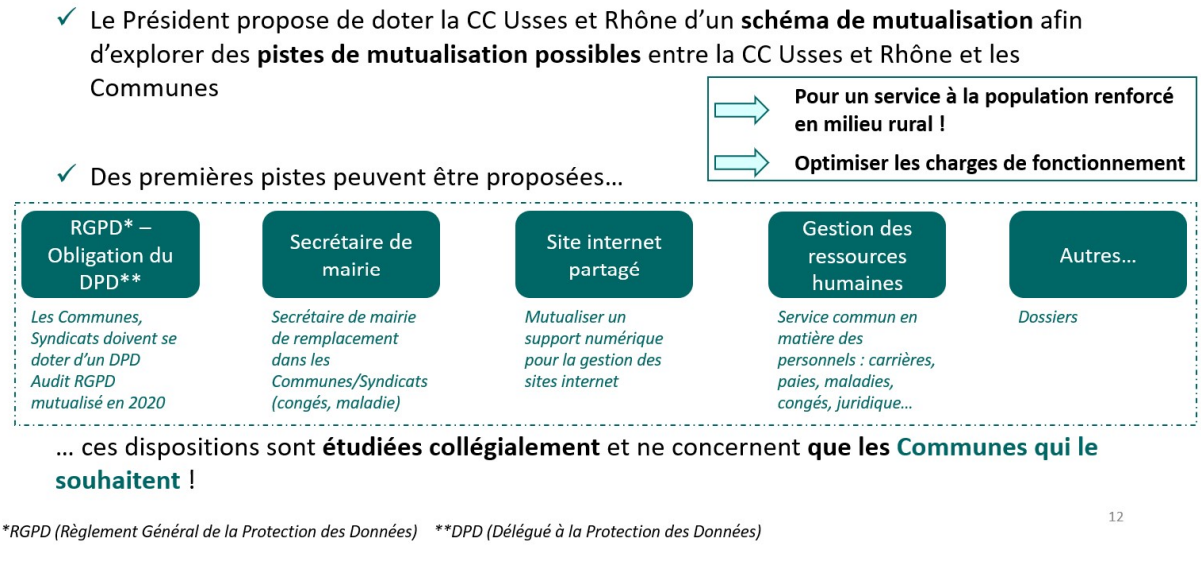

Différentes pistes ont été évoquées et les Communes ont fait des retours à la CC Usses et Rhône. Leurs propositions ont porté sur :

- Mutualisation du RGPD,
- Secrétaire de mairie mutualisée et qui pourraient pallier les absences de secrétaires dans les Communes (pour cause de congés, d'arrêts maladie, renforts ponctuels),
- Commande groupée pour le site internet et mutualisation du support mais accès privés
- Gestion des ressources humaines (paies et carrières)
- Mutualisation des ressources et inventaire des équipements
- Mise à disposition de matériel technique selon les besoins ou en cas de pannes, pelles mécaniques pour le curage des fossés,
- Commandes groupées pour les achats, contrats de nettoyages,
- Ressources IT pour aider les secrétaires de mairies dans l'utilisation des différents logiciels, Ressources en communication.

Parmi ces pistes évoquées, l'une d'entre elle a retenue l'attention pour aller plus loin dans la réflexion : une mutualisation d'un service en ressources humaines pour la gestion des carrières et des paies.

C-2 Vers un service commun en matière de gestion des carrières en ressources humaines ?

La CC Usses et Rhône projette de créer un service ressources humaines mutualisé avec trois objectifs phares :

- → Sécurisation des services RH,
- → Expertise sur la fonction RH,
- → Mandatement des paies au budget et prospective budgétaire en fonction des besoins,
- → Mise en ligne des offres d'emplois et recueil des candidatures,
- → Optimisation financière.

La CC Usses et Rhône propose aux entités suivantes le service, avec elle-même :

- 26 Communes de son territoire soient : Anglefort, Bassy, Challonges, Chavannaz, Chaumont, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Corbonod, Desingy, Droisy, Franclens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Usinens et Vanzy.

- 6 syndicats scolaires de son territoire soient : SIVU du Triolet, SIVOS de la Donnaz, SIVU de, SIVU de l'école de Franclens, SIVU des écoles de Clermont et de Desingy, SIVU des écoles de Bassy, Challonges et d'Usinens,
- Le SIE de Bellefontaine-Semine,
- Le SMECRU,
- L'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

La clé de répartition proposée est celle du nombre de **bulletin de paie annuel** qui a été traité par entité pour prendre en compte :

→ L'importance des tâches par entité ramené au bulletin de paie,
→ La politique de recrutement des entités (en régie ou via des DSP ou prestataires),
→ La saisonnalité des emplois en la ramenant annuellement.

À noter que le ratio à adopter pour jauger le service est de 720 bulletins de paie annuels pour 1,0 ETP. La clé démographique n'est pas le bon ratio car il faut prendre en compte les syndicats.

La clé de répartition financière proposée est donc celle du nombre de bulletins de paie annuel qui permettra de déterminer la part de chaque entité dans le service commun et donc le montant de sa participation une fois le budget de fonctionnement établit.

Les étapes relatives à la création éventuelle de ce service sont les suivantes :

- Gestion administrative de la mutualisation (délibération, conventions…),
- État des lieux des 5 collectivités (compréhension des tableaux des emplois, des ETP globaux, des différents statuts agents, et des payes),
- Harmonisation de la totalité des procédures RH,
- Transfert des données informatiques,
- Harmonisation des principales politiques RH (indemnitaire notamment).

Les facteurs de réussite identifiés sont les suivants :

- Un objectif de mutualisation précisé et clarifié par les élus au service mutualisé,
- Une communication institutionnelle adaptée et efficace,
- La prise de temps nécessaire à un état des lieux clair et précis des entités intéressées,
- La réussite du transfert informatique des données,
- La structuration globale du service adaptée au nombre d'entités, à leur taille, aux différents services représentés (écoles, services techniques…), adaptée également à leur configuration politique en matière de gestion des ressources humaines,
- Le calibrage efficace du service (ratio 1/720 bulletins annuels au minimum),
- La constitution d'une équipe compétente pour un service RH :
    - Le chargé du projet de création du service mutualisé doté d'une expérience en ressources humaines en collectivité avec des aptitudes de rapidité, d'efficacité, organisationnelles, de gestion de projets complexes, de relationnel,
    - L'équipe : expérience en RH de collectivités, efficacité, rigueur et organisation.
- Une clé de répartition financière claire et juste entre les entités.

Les aptitudes recherchées du futur service mutualisé sont les suivantes : sécurisation des ressources humaines, disponibilité du service, expertise juridique renforcée sur la totalité des problématiques rencontrées, optimisation des coûts, accompagnement des élus dans leurs projets.

C-3 D'autres actions à définir

Des Communes ont marqué leur intérêt pour des actions de centralisation de certaines formations par la CC Usses et Rhône, y compris lorsqu'il ne s'agit pas de compétence de la Communauté de Communes.

Il s'agit, par exemple, de permettre la mutualisation de formations sur l'état civil. D'autres types d'actions de ce type doivent pouvoir être menées avec les Communes ou Syndicats volontaires.
Le rôle de la Communauté de Communes sera de traiter avec les prestataires et organismes concernés et de faire le lien avec les Communes et Syndicats concernés.

D- Pour conclure

D-1 Les actions entreprises suite au schéma

Les Maires des Communes membres de la CC Usses et Rhône ont tous été rencontrés ainsi que les syndicats scolaires et le SMECRU. Les dates des rencontres ont été les suivantes :

- Lundi 31 mai – 14h : Corbonod – Anglefort – Seyssel Ain
- Lundi 31 mai – 16h : Seyssel 74
- Mardi 1er juin – 11h : Usinens – Challonges – Bassy – SIVU scolaire
- Mardi 1er juin – 13h30 : Minzier – Chaumont – Contamine – SIVU scolaire du Triolet
- Mardi 1er juin – 16h00 : Marlioz – Chavannaz
- Jeudi 3 juin – 14h00 : Clermont – Desingy – Droisy – Menthonnex – SIVU scolaire
- Mardi 8 juin – 9h : Chêne-en-Semine – Chessenaz – Clarafond-Arcine – Éloise – Franclens – Saint-Germain-sur-Rhône – Vanzy – SIVU scolaire – SIVOS – SMECRU
- Mardi 8 juin – 11h : Frangy – Musièges
- Mardi 15 juin – 15h : Chilly

Le projet de schéma a été présenté lors de la Conférence des Maires du 19 janvier 2021, où les propositions des Communes ont été reprises, puis lors de la Conférence des Maires du 28 septembre 2021 où le rapport et le projet de schéma ont été présentés. Il a fait l'objet d'une validation en Conseil communautaire du 12 octobre 2021.

Il en ressort les actions suivantes :

- → Poursuite du service commun ADS pour l'instruction des demandes d'urbanisme,
- → Poursuite des actions ponctuelles mutualisées avec les Communes, sous l'égide de la CC Usses et Rhône, y compris lorsque ces actions ne sont pas liées à des compétences de la Communauté de Communes,
- → Une réflexion sur la poursuite de la mutualisation en matière de ressources humaines et de tendre vers un service spécifiquement dédiés à la gestion des paies et des carrières entre la C Usses et Rhône et les Communes et Syndicats intéressés.

D-2 Table des sigles

ADS	Application du Droit du Sol
CAUE	Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CC	Communauté de Communes
CCUR	Communauté de Communes Usses et Rhône
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIAS	Centre Intercommunal d'Actions Sociales
CNIL	Commission Nationale de l'Information et des Libertés
CODIR	Comité de Direction
DOB	Document d'Orientations Budgétaires
DPD	Délégué à la Protection des Données
EHPAD	Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
EPIC	Établissement Public Industriel et Commercial
ETP	Équivalent Temps-plein
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
PLU	Plan Local d'Urbanisme
RGD	Régie de Gestion des Données
RGPD	Règlement Général de la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIE	Syndicat Intercommunal des Eaux
SIEA	Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain
SIVOS	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMECRU	Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses
SPAC	Service Public d'Assainissement Collectif
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif

D-3 Pour plus d'informations :

CC Usses et Rhône,
24 place de l'Orme, 74910 Seyssel
04 50 56 15 30
www.usses-et-rhone.fr
accueilseyssel@cc-ur.fr